

*Cette formation a pour objectif de former les membres du CSE afin qu'ils puissent répondre à leurs obligations réglementaires concernant la prévention du risque amiante.*

OBJECTIFS :

Appréhender la prévention du risque amiante et identifier les fondamentaux du fonctionnement d'une opération amiante afin d'aviser les documents réglementaires.

CONTENU DE LA FORMATION :

Les dangers de l'amiante

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Les techniques pédagogiques proposées privilégient l'interactivité au sein du groupe. Elles favorisent l'alternance entre temps de réflexion, échanges, cas pratiques, mise en situation et apports théoriques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

Pour valider la formation, il faut avoir réussi l'évaluation théorique (questionnaire à choix multiple). Pour réussir cette évaluation, le stagiaire doit valider au minimum 3 thèmes sur 5 (rattrapage en cas de validation de 2 thèmes au minimum).

SANCTION VISÉE :

Attestation d'évaluation des acquis sous réserve de réussite à l'examen théorique.

MATÉRIEL :

En période de mesures sanitaires particulières, le stagiaire doit être muni de son propre masque adapté COVID-19.

RÉFÉRENCES :

Programme de formation établi par la société APF

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS :

Membres du CSE

DURÉE, EFFECTIFS :

2 jours (soit 14 heures)

12 stagiaires/session.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :

Certificat de réalisation de la formation

QUALIFICATION DES INTERVENANTS :

Formateur certifié INRS / OPPBTP

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE  
HANDICAP :

Voir le bulletin d'inscription

TARIF ET DÉLAIS D'ACCÈS :

650 € HT

Emilie Marquet  
Responsable pédagogique

